



MAIRIE DE MENERBES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 25 MAI 2022

En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.

Date de convocation : 20/05/2022

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

Présents : M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE (Arrivé délibération n°2022-58) - M. Bruno CHABERT - Mme Josiane DEFLAUX — M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Henriette TURCO - Mme Chantal BASIN - Mme Catherine ESTABLIE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

Représentée : Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS,

Absents excusés : - M. Yves LERNOUT - M. Gilles CAILLE - Mme Michelle REY-MILLWARD.

Absents : Mme Muriel BERNARD - M. Yannick MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Bruno CHABERT

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 11 Mai 2022 à 19h00 à l'unanimité des présents.

Décision Municipale N°2022- 57 : PORTANT RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

DECIDE de renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant la parcelle Cadastree

Section : AT 218, 50 Rue Cornille à Ménerbes.

Délibération N° 2022 – 58 : RECRUTEMENT DE SAISONNIERS POUR LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON.

APPROUVE à l'unanimité, le recrutement de dix saisonniers au maximum, en contrat à durée déterminée de droit privé, pour assurer le bon fonctionnement de la Maison de la Truffe et du Vin en 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux recrutements nécessaires et à signer toute pièce relative à ce dossier.

Délibération N° 2022 – 59 : RUPTURE CONVENTIONNELLE DE CONTRAT DE TRAVAIL.

APPROUVE à l'unanimité, le montant de l'Indemnité Spécifique de Rupture Conventionnelle (ISRC) à hauteur de 3 820 €,

FIXE la date de fin de contrat au 30 juin 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de rupture conventionnelle avec Madame Mylène LE BEURIER, ainsi que toute pièce nécessaire à ce dossier.

La séance est levée à 19h20

Fait à Ménerbes, le 27 Mai 2022



Le Maire,

Christian RUFFINATTO